



**DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE**
B.P. 9006 – MOTU UTA
98 715 – PAPEETE – POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 31 juillet 2012

Dossier suivi par : Marc JANNIER
Chargé de communication

Tél : 50 55 53
Fax : 43 55 45
Email: marc.jannier@douane.pf

INFORMATION MEDIA

Une enquête judiciaire a été ouverte en préliminaire à l'encontre de plusieurs agents de la direction des douanes de Polynésie française, pour des faits présumés de viols en réunion et de coups et blessures sur une autre agente des douanes.

Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de préjuger des résultats de cette enquête. Toutefois, s'il se confirme que de tels actes ont été commis, ils constituent des faits d'une extrême gravité qui seront sanctionnés avec la plus grande sévérité au plan administratif, en plus des sanctions pénales que les auteurs encourent. Si, au surplus, il est démontré que l'enca-drement immédiat a été déficient, celui-ci sera également sanctionné, à hauteur de sa res-ponsabilité.

La direction des douanes de Polynésie apporte et continuera d'apporter tout son concours à l'autorité judiciaire, jusqu'à complète manifestation de la vérité. D'ores et déjà, elle a com-muniqué aux enquêteurs, les premiers résultats d'une enquête administrative en cours de-puis plusieurs jours, la victime présumée ayant fait part de graves difficultés qu'elle ren-contrait avec ses collègues.

Ainsi, après l'avoir conseillée et accompagnée dans sa démarche de dépôt de plainte, la di-rection continuera de soutenir l'agente présumée victime dans les épreuves qu'elle endure actuellement.